ne peut plus être alité, il ne n'a plus les forces d'aimer, à quoi bon ?

Il s'étagne un peu et reprend et contemplation.

BRÉZOLLES, à son oncle. — Pauvre homme !... Il a peut-être raison !... C'est un désespéré !

LAPOUGE. — Déroulé par sa femme qui l'a persuadé de la nécessité de cette croisière pour faire deux mois tranquille avec son amant !... Dévoilées-vous donc par amour et par dévouement !... (Montrant, en riant, un mannequin qui parcourt le pont à pas mécaniquement égaux) : Regarde Cardeguin !... Il fait des pas de 65 centimètres, tant dans un sens, tant dans l'autre, en comptant aller et retour le nombre des lames du plancher !... En voilà un numéro !... Un physique de cuirassier !... Un coffre à digérer des cailloux !... Et il va crell toujours à la veille de crever !... Dès qu'on lui parle d'un régime nouveau, il frémyse. Il doit être au moins à la cinquantième expérience, sans s'en porter plus mal.

BRÉZOLLES, admiratif. — Il en a une canne !

CARDEQUIN, dont l'enjambée est interrompue. — 3 127 !... Attendez !... 3 128, 29 et 40 ! La, un chiffre rond. (Il l'inscrit sur sa manchette). Après une promenade, je s'ai plus qu'à multiplier le nombre des lames par leur largeur, 12 centimètres, et à diviser le chiffre par la longueur de mon pas, 65 centimètres, pour avoir le chemin parcouru.

LAPOUGE, à son neveu. — C'est un homme méthodique et pratique, M. Cardequin.

CARDEQUIN, à BRÉZOLLES, que LAPOUGE lui présente. — Un tout jeu de la mémoire, docteur. Lorsque j'ai fini mon exercice, je me lave les pieds dans de l'eau stérilisée chauffée au bain-marie, et je mets des chaussettes qui ont exactement la température du mon corps : 36,5 ou 37, ou 37,2. J'ai un appareil à alcool pour obtenir ce résultat.

LAPOUGE. — Parles donc à mon neveu du système que vous avez imaginé pour le sol.

CARDEQUIN. — Ah ! oui, excellent ! un système de planches articulées qui maintiennent le drap de lit en pire en-dessus des certels, de façon à ce qu'il ne les touche pas. S'il y a contact, la circulatoire sanguine est forcément ralentie aux extrémités.

BRÉZOLLES, qui se pit de ses lèvres pour ne pas rire. — Très ingénieux ! Je vais sûr que vous avez un excellent sommeil ?

CARDEQUIN, lamentable. — Hélas ! Je dormirais, si j'avais de la santé !... Mais vous voyez ma mine ! (Montrant ses joues fiévreusement). Je suis d'une pâleur !... (Sourire désespéré). Ce n'est pas lorsqu'on est arrivé à mon degré d'épuisement qu'on peut songer à l'avenir. (A LAPOUGE). Ainsi, docteur, j'éprouve depuis ce matin une douleur que je n'avais jamais eue... Une sorte de contraction de la cuisse droite !... C'est peut-être la carie des os qui commence ?

LAPOUGE. — Mais non L... rien de grave... je vois. Vous allez manger tous les matins, en vous réveillant, une douzaine de cerises, vous tendrez la jambe droite presque horizontalement, et vous cracherez les noyaux les uns après les autres sur le bout de votre pied. Entre chaque cerise, vous ramènerez la jambe dans la position verticale.

CARDEQUIN, qui a écouté religieusement. — Je vais noter immédiatement... La jambe levée formant un angle d'au peu près quarante-cinq degrés, c'est-ce pas, docteur ?

LAPOUGE. — Trente-neuf à quarante, cela suffit.

CARDEQUIN. — Et quelle espèce de cerises ?

LAPOUGE. — Bravyes de la cerise anglaise pendant trois ou quatre jours... nous verrons ensuite.

BRÉZOLLES, s'éloignant, à son oncle. — Admirable, ordonnance, exercice parfait pour les muscles.

LAPOUGE, montrant Cardequin qui est resté souchez. — Il va inventer un système : la balistique des noyaux de cerises.

Les docteurs vont essaïs causer avec les amoureux publiques, à qui ils prodiguent les exclamations joyeuses sur l'excellence de leurs mains et les encouragent à leurs amours et à leurs espérances de l'avenir.

LUI, triste, quand les médecins ont tourné le dos. — S'en donnent-ils du mal pour nous guérir !

ELLE. — Ils ne peuvent pas se douter que nous savons !

LUI, douloureusement. — C'est tout de même terrible de savoir ! Pourquoi lui-bas, à Paris, avons-nous voulu connaître l'affreuse vérité en interrogeant chacun, sur la cas de l'un et de l'autre, deux médecins différents ? Se savoir irrévocablement condamnés... presque à date fixe !... comme des malheureux que la guillotine attend !

ELLE. — Ne pleure pas, ami chéri !... Que que nous avons encore presque un mois ! Un grand mois à nous aimer ! Il y a des gens de quatre-vingts ans qui n'ont pas eu dans leur existence un pareil mois d'amour. On peut mourir après cela !... D'abord, qu'est-ce qu'on ferait de plus en vivant ?

LUI. — On le ferait plus longtemps !

ELLE. — On l'aurait !

LUI, attirant passionnément la jeune femme. — Tu as raison !... Jouissons de nos suprêmes minutes éperdument !... Chacune d'elles est pour nous une perle de temps que nous sacrifions en millionnaires de la vie ! Brûlons-les toutes pour qu'elles nous consument à leur tour !...

Il est interrompu par une quinte de toux, à laquelle son amie répond bientôt, en un duo de cris.

LAPOUGE, revenu sur la dunette avec BRÉZOLLES, les calendant. — Sacrebleu ! Jamais ces mêlées-là ne durerent jusqu'à notre arrivée !...

BRÉZOLLES, après un silence. — C'est plutôt de l'ironie, mon cher oncle, d'avoir conduit à ce vaisseau des fantômes à la face de « Cybèle », déesse des forces naturelles, de la génération et de la fécondité !

LAPOUGE. — Je l'ai fait exprès : c'est un robureal !

Près de la côte, un pêcheur qui en est à sa dernière heure de travail pour tâcher de prendre quelques sous de poisson, vit passer, dans l'éblouissement des derniers rayons du soleil, le yacht à la coque blanche et or, dont les pavillons de soie multicolores chaquent au vent.

L'HOMME, de ses ans révolta de haine jalouse. — Bon Dieu de bon Dieu ! Y en a tout de même dans la vie qui rigolent trop !

A NOS LECTEURS

Pour répondre à de nombreuses demandes et dans le but de vous faciliter l'insertion d'annonces d'Offres et Demandes d'emploi et Divers dans les colonnes de ce journal, l'Administration du « Progrès du Nord » et de l'« Avenir de Roubaix-Tourcoing » a l'honneur de vous faire connaître qu'elle vient de créer, chez tous ses Dépositaires et Vendeurs du Nord et du Pas-de-Calais, et dans un certain nombre de Bureaux de tabac de Lille, des Bureaux auxiliaires où vous pourrez remettre l'annonce à insérer au prix est de SOIXANTE CENTIMES l'une, par jour. Il vous sera loisible d'indiquer le jour où vous désirerez que votre annonce paraisse.

L'Administration espère, de cette manière avantageuse pour vous, satisfaire à vos désirs et elle est heureuse de pouvoir vous être utile.

LA RÉGION

Le Ministre du Commerce à Roubaix

M. Cruppi, ministre du commerce et de l'industrie, a reçu, mercredi matin, une délégation de la municipalité de Roubaix, qui lui a été présentée par M. Trystram, sénateur.

Cette délégation venait demander au ministre du commerce l'appui du gouvernement pour l'exposition qui doit s'ouvrir à Roubaix en 1911 et inviter M. Cruppi aux fêtes de l'inauguration.

M. Cruppi a promis son concours aux membres de la délégation.

A QUIÉVRECHAIN

UNE GAMINE SE NOIE

La jeune Louise Wellet, 14 ans, de Quiévrechain, s'est suicidée en se jetant dans l'Annette, entre les ponts du Château et du Moulin. Son cadavre a été retrouvé hier, dans l'après-midi.

Cet acte de désespoir est la conséquence d'une querelle futile survenue entre Louise Wellet et sa sœur, au cours de laquelle elle aurait essuyé l'épithète de voleuse pour avoir donné à une compagne deux mouchoirs de dentelle.

A HAZEBROUCK

Accidentmortel

Mercredi vers trois heures, Paul D., chiffonnier, retournait chez lui et conduisait son attelage, quand tout à coup celui-ci roula dans le fossé, emmenant la conducteur. On releva ce dernier la tête fracturée.

A BOUVIGNIES

Funérailles du coureur Antony

Hier jeudi, eut eu lieu à Bouvignies les funérailles du coureur Antony Ferrare, décédé lundi à l'hôpital de Roubaix, à la suite du grave accident dont il avait été victime au Vélodrome Roubaisien, le jeudi de l'Ascension.

Une foule considérable y assistait, parmi laquelle de nombreux sportsmen Roubaisiens, Lillois, Douaisiens et Arrageois. Après la cérémonie religieuse, le corps a été conduit au cimetière. Plusieurs couronnes avaient été offertes par le Vélodrome de Roubaix, par les coureurs régionaux, ses camarades, le Vélodrome de Roubaix, par les Sportsmen Douaisiens, le Cycle-Club de Douai et Sporting-Club de Douai.

Sur la tombe, M. Desruelles, au nom de la Commission Sportive du Vélodrome Roubaisien, Gaston Nadaud, au nom du Cycle-Sportif et du Vélodrome de Roubaix, ont prononcé en termes émus quelques paroles retraçant la vie si bien remplie du jeune défunt.

A l'issue de la cérémonie funèbre, au sont réunis la Commission Sportive, le directeur du Vélodrome de Roubaix, Jean Desruelles, et Léon Bathiat, représentant des coureurs, et ont décidé d'organiser prochainement une fête de bienfaisance au profit de la mère de leur malheureux camarade.

A BRUAY

Accident mortel

M. Marcel Drelonne, mineur à la fosse numéro 3 des mines de Bruay, a été ensevelli sous un énorme bloc de charbon détaché de la veille.

Lorsqu'au bout d'un quart d'heure d'efforts pour le dégager, on put y parvenir, on ne releva qu'un cadavre.

L'infortuné, qui habite Chocques, était célibataire et n'avait que 24 ans.

A CAMBRAI

Ensevelis sous un éboulement

Charles Aloyot, 26 ans, et Urbain Tranchant, 39 ans, occupés en qualité de terrassiers dans un chantier de la rue Crèvecœur, ont été ensevelis sous un éboulement alors qu'ils travaillaient à une tranchée pour le compte de M. Hélot, fabricant de sucre.

On se précipita à leur secours et le docteur Delline leur prodigua ses soins. Charles Aloyot avait au front une plaie qu'il fallait suturer, une entorse du pied gauche et des contusions au thorax ; une quinzaine de jours seront nécessaires à son rétablissement. Le second, Urbain Tranchant, avait des contusions à la hanche droite, il lui faudra environ six jours de repos pour se remettre.

A LOOS-EN-GOHELLE

Scènes de coups

Vital Godard, cabaretier, route de Béthune, craignait que son pensionnaire Fernand Dammeville, 32 ans, ne prît la fuite sans le payer, dans le cas où il ne rencontrerait pour lui réclamer le montant de ses frais de pension. Une querelle s'élève entre les deux hommes qui échangèrent des coups. Plus tard, Dammeville revint à son logement afin d'y réclamer ses effets. Non seulement on les lui refuse, mais le cabaretier, aidé en cela par son épouse née Marietta Quemard, 29 ans, et des consommateurs Oscar Prévost, Eugène Régnier, âgés de 25 ans, et Hebbelinck, 26 ans, lui administra une maîtresse raclée. Il va sans dire que notre homme n'encaisse pas les coups sans y répondre avec acharnement.

Vers une heure du matin, toujours poussé par le désir de rentrer en possession de son linge, Dammeville revint, armé cette fois, d'un long bois de mine qu'il avait pris à la fosse N° 12 des mines de Lens. Il s'en servit pour frapper à tours de bras dans les volets puis pour assaillir les personnes qui voulaient s'opposer à sa rentrée dans la maison. Les combattants précités prirent à nouveau part à une rixe. Mme Godard se servit d'un tisonnier et, au moment de frapper, Régnier, lui, prit les ponts du Château et du Moulin. Son cadavre a été retrouvé hier, dans l'après-midi.

Cet acte de désespoir est la conséquence d'une querelle futile survenue entre Louise Wellet et sa sœur, au cours de laquelle elle aurait essuyé l'épithète de voleuse pour avoir donné à une compagne deux mouchoirs de dentelle.

A HAZEBROUCK

Accidentmortel

Mercredi vers trois heures, Paul D., chiffonnier, retournait chez lui et conduisait son attelage, quand tout à coup celui-ci roula dans le fossé, emmenant la conducteur. On releva ce dernier la tête fracturée.

A YAUCOURT-BUSSEL (Somme)

MORT DE LA RAGE

M. Bellotire, 43 ans, instituteur, morde le 20 mars dernier, par le chien enragé qui était allé causée faite des victimes à Abbeville, avait suivi le traitement antirabique à l'Institut Pasteur, puis il était revenu à Yaucourt et avait repris ses occupations.

Malheureusement pour lui, il n'était pas guéri, et dimanche après-midi, il mourait de la rage, dans des souffrances que l'on devine. Cette mort terrible a vivement impressionné la population.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Lille. — Les funérailles de M. Jules-Louis Baligny, membre correspondant de l'Institut de France, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, architecte du gouvernement, architecte en chef de l'Ecole nationale des Arts et Métiers de Lille, directeur de l'Ecole régionale d'architecture, décédé à Lille, le 25 courant, à l'âge de 71 ans, ont eu lieu hier, à 10 heures du matin.

On a pu remarquer parmi l'assistance, outre MM. Danchin, adjoint au maire ; Newman, président de l'Association régionale des architectes du Nord ; Emile Gavelle, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts ; Quef, sculpteur, collaborateur du défunt ; Dehault, professeur à l'école régionale d'architecture ; Desgrassecourt, maître de l'atelier Baligny, de nombreuses personnalités ; Bandon, adjoint au maire ; Remy, Druez, conseillers municipaux ; Dessouville, président du Tribunal civil ; Faucheux, président de la Chambre de Commerce ; Strobel, ingénieur en chef départemental ; Grimpret, ingénieur des ponts et chaussées ; Ledieu-Dupuis, consul de Hollande ; Decroix, évocat, ancien bâtonnier ; De Winter, Maugendre-Villers, Hémery, Dr Calas, Halles, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ; Corn, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers ; Tilen, vice-président du Bureau de Bienfaisance ; Lecocq, chef de division à la Préfecture ; Dubrulle, architecte ; Contenaire, ancien secrétaire de la Mairie de Lille, etc.

A la gare, des discours furent prononcés par MM. Deuchin, au nom de la ville ; Newman, au nom de l'Association régionale des architectes du Nord ; Dubuisson père, au nom de la Société centrale des architectes de France ; Emile Gavelle, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, professeur chargé du secrétariat de l'Ecole régionale d'Architecture, au nom des élèves et collaborateurs de M. Baligny, dans ces deux établissements ; enfin, par M. Desgrassecourt, maître de l'atelier de M. Baligny, au nom des élèves.

A Wambrechin. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Adolphe Grau, conseiller municipal et l'un des fondateurs de la Ligue républicaine de cette ville. Ses funérailles auront lieu samedi 29 courant, à dix heures.

Nos sincères compliments de condoléances à sa famille éprouvée.

A Landas. — Nous avons la pénible mission d'annoncer à nos lecteurs la mort de notre ami Abel Defrance, décédé le 24 courant, à l'âge de 69 ans, après une courte mais pénible maladie.

Républicain de la veille et d'avant-guerre, Defrance fut de toutes les luttes, de tous les assauts qu'eut à subir la République.

Il était l'ami de tous ses concitoyens et était très aimé dans le Parti Républicain, dont il fut à diverses reprises, le candidat aux élections municipales.

Les funérailles, purement civiles, de ce regretté et vaillant démocrate auront lieu demain samedi, à 4 heures du soir. Tous les républicains, tous les démocrates de la région se feront un devoir d'y assister.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — M. Rainbeaud, chef de gare à Avesnes, est nommé chef de gare à Armentières.

Nous avons le plaisir d'apprendre la nomination de M. Jules Durot, ingénieur, au grade d'officier du Mérite industriel du Portugal. M. Durot, originaire de notre région et ancien élève de l'Institut Industriel du Nord, a rendu de grands services à l'industrie portugaise.

LILLE

UNION NATIONALE
des secrétaires et employés de mairie

Le 6e congrès national des secrétaires et employés de mairie tiendra ses assises à Paris, les 28, 29 et 31 mai 1909, dont ci-dessous le programme :

Samedi 29 mai. — Mairie de 4e arrondissement, place Baudoyer, de 8 h. à du matin et de 2 h. à 4 h. du soir, réunion des commissions. — A. Commission corporative : 1. Le statut des fonctionnaires et le personnel des communes (Examen des propositions des groupes, relatives à la stabilité; congrès des maires en 1908; lettre du maire de Nantes; vœux des Conseils généraux). — 2. Demande d'adhésion au comité d'études des fonctionnaires de l'Etat, des départements et des communes (comité Demartial). — 3. Propagande, moyens à employer; périodicité du bulletin officiel. — B. Commission professionnelle : 1. La commission interministérielle et les secrétaires de mairie. — 2. Proposition Gaudouin (recettes municipales) — C. Commission d'ordre intérieur : 1. Examen des propositions concernant les modifications à apporter aux statuts. — 2. Organisation. — A 4 heures : 1. Examen dans leurs grandes lignes des rapports résumés des commissions. — 2. Règlement intérieur — 3. Recettes et dépenses de l'Union; moyens d'existence du bulletin officiel.

Dimanche 30 mai. — A l'Hôtel de Ville de Paris, à 8 h. du matin, 1re séance plénière du congrès : A. Communications; B. Rapport sur la situation morale de l'Union; C. Comptes des recettes et dépenses; D. Rapport de la commission d'ordre intérieur; E. Bulletin officiel; F. Règlement intérieur. — A 2 h. de l'après-midi, 2e séance du congrès : A. Rapport de la commission corporative. (Les délégués et sénateurs sont invités à cette séance, ainsi que M. Demartial, président du comité d'études des associations de fonctionnaires. Les délégués étrangers (Danois, Italiens, Portugais) pourront être consultés sur la législation de leurs pays respectifs, qui est impartialement connue); B. Rapport de la commission professionnelle; C. Nomination du comité exécutif et de la commission de contrôle; D. Election par le comité exécutif du bureau et de la délégation permanente.

Lundi 31 mai. — 3e séance du congrès. Examen des questions qui n'auront pu venir en discussion la veille.

Les maires du Nord et le Pas-de-Calais, toutes les demandes de statuts, d'adhésions ou de renseignements doivent être adressées au secrétaire général de la section départementale de, l'Union, 18, avenue Saint-Maur, Lille.

Fédération des Amicales Laïques publiques de Lille

Le bureau de la Fédération des Amicales laïques publiques de Lille se réunira aujourd'hui vendredi 28 mai, à 9 heures très précises du soir, au café Delvole, 47, rue de Paris. Ordre du jour : Etude des propositions faites en réunion générale; sous-commissions; adhésion au congrès national des amicales laïques du Havre, questions diverses.

AU PARQUET

Une cadeaux baisé : en suite

M. Delalé, juge d'instruction, a terminé l'instruction du vol de 1800 francs dont fut victime un boucher de Marquette, qui s'était fait promener en taxi, il y a une quinzaine de jours. Le chauffeur, Auguste Bertier, 29 ans, est poursuivi comme auteur principal du vol, Marie Vanhaerenbeck et Renée Cabaret, qui profitèrent du produit du vol sont inculpées de complicité.

Un assureur de faux-m

M. Delalé juge d'instruction, a renvoyé devant le tribunal correctionnel Jules Delray, 29 ans, manœuvre de maçon, qui dès le 12 avril, se jambes à l'étalage de M. Bruin, boucher, rue de Paris, à Lille.

Il vendit aussitôt son larcin à un débardeur, G. B., qui, en apprenant la provenance malhonnête du jambon, le rendit au boucher lésé.

LA GRÈVE
des ouvriers de la Maison Couchoud

La délégation que les ouvriers envoient chaque jour chez leurs patrons, n'a pas été reçue hier : malgré cet échec, les grévistes ont décidé d'envoyer quotidiennement leurs délégués chez Mme Coutinnes et Cie.

Une réunion à laquelle est convoqué le corporation tout entière des ouvriers confectionneurs, aura lieu samedi à sept heures et demie, à la Bourse du Travail, en vue d'examiner l'attitude à prendre.

Je ne fume que le NIL

BATAILLE DE FEMMES

Mercredi soir, vers sept heures, trois ouvrières de filature traversaient le boulevard Montebello en discutant à haute voix et gesticulant. Tout à coup deux d'entre elles, E. H..., 30 ans, fileuse, et P. D..., 28 ans, bobineuse, sortirent sur leur compagne L. V..., 48 ans, fileuse, et la frappèrent violemment avec leurs gourdes en fer blanc. Leur victime fut très légèrement atteinte et s'en tira pas sans adversaires irritées. Un agent intervint et force les trois belligérantes à le suivre. Le commissaire de police, à leur vue, cheveux sur les épaules, les trois ouvrières se rendirent place Verte, où, devant le commissaire du quartier, elles expliquèrent le fait de leur querelle. E. H... avait demandé à L. V... de quitter le logement qu'elle occupait avec un voisin. L. V..., qu'elle a surpassé d'entretenir des relations coupables avec son mari.

Les deux compagnes ont été gratifiées d'une contravention pour violences légères.

UNE BANQUEROUTE

Un menuisier de la rue Barthélemy-Delespaut, Léon Hecht, 25 ans, avait été, ces temps derniers, mis en faillite. Hecht quitta sa demeure, mais il emporte en même temps divers objets saisis.

Hecht a été arrêté et déféré au parquet.

La vente de la Grand'Garde

PERQUISITION ET INTERROGATOIRE

La nouvelle de l'arrestation de Messing, l'homme qui proposait à l'Administration municipale l'achat de la Grand-Garde, a fort amusé, hier, nos concitoyens.

Elle a par contre grandement désorienté le monde de la police qui s'était efforcé de cacher les investigations minutieuses dont les commissaires s'étaient livrés.

Immédiatement on a compris, sans peine, vers huit heures du matin, que Messing n'était pas un escroc qu'on a cru, d'abord, pouvoir indiscrétion, et sans hésiter on a jeté la clef crédit sur leur probité professionnelle.

On a, nous assure-t-on déjà, repliant des sanctions, et sont là des sentiments bien mal justifiées et à ceux qui prétendent à la Mairie que « l'indiscrétion » provient d'un « ami » qu'ils sarlat quelconque, nous pouvons : affirmer s'il le faut qu'aucun policier ne compte pas plus qu'un aucun autre temps d'ailleurs il notre service de reportage.

Le hasard fut encore en cette occasion notre principal auxiliaire.

Nous avons dit hier qu'une perquisition avait été opérée dans la chambre que l'escroc occupait au n° 23 de la rue St-Nicolas. Cette opération qui fut faite par M. Lagrave, commissaire de 1re arrondissement, en fut pas le seule que la police effectua. En effet, M. Wilmet, commissaire spécial du parquet, en fit une, accompagné de M. Lefebvre, propriétaire de l'immeuble, M. Lefebvre, commissaire aux Délégations judiciaires, et M. Lemaire, témoins. Ils visitèrent le rez-de-chaussée, puis, à l'angle de la rue Neuve et de la Grand'Place, et Boucher, propriétaire de la Brasserie Universelle.

A M. Wilmet, Messing avait demandé à acheter sa dernière qui est, comme on le sait sans doute, voisine de la Grand'Garde, toujours dans l'intention d'y construire son fastueux hôtel américain. M. Wilmet n'eut pas de peine à lui le même délicatesse que l'administration municipale avait eue à cet égard. Le négociant le mit très poliment à la porte.

A M. Boucher, Messing, qui échangea il Lille, en février dernier, avait également proposé de lui acheter son établissement. Le propriétaire de la Brasserie Universelle ne prit pas au demande au sérieux et il se hâte de lui répliquer que son établissement n'était pas à vendre. Comme Messing avait particulièrement insisté et demandé à apprendre la direction d'un musée-hall M. Boucher avait consenti à le relouer à son service. Il ne le conserva pas longtemps et au bout de trois semaines il s'emparait de le congédier.

La perquisition qu'opéra M. Lagrave au domicile de l'escroc avait, disions-nous, amené la découverte d'une quantité de papiers qui, pour le moins, intéressant fort vivement tonner M. le juge d'instruction de Boulogne sur Forder chaque le commissaire de police agissait.

Le contenu des documents a été, dit-on, d'un très grand intérêt. Vérifiés à la hâte on a trouvé des cartes de visite, une lettre de l'archevêque de Cambrai en réponse à une demande d'audience que Messing lui avait faite et enfin une correspondance assez volumineuse provenant de l'administration municipale, correspondance ayant trait à la vente de la Grand-Garde.

Bien que les investigations policières aient été nombreuses, celles-ci n'ont toutefois pas permis d'établir l'état civil exact de ce personnage. On le crois âgé de 45 ans, et originaire de Boulogne-sur-Mer. Il avait, attitrés des cartes de visite, plusieurs professions : les unes le disent négociant à San Francisco ; les autres le donnent comme constructeur dans la même ville.

C'était, comme on peut en juger, un homme fin.

On comprend qu'il ait pu « rouler » son propriétaire d'une somme de deux cent francs, mais la municipalité !!

Les Pilules Suisses pour leurs propriétés laxatives, toniques, dépuratives, sont merveilleusement les maux d'estomac et de constipation.

Un agent d'affaires sous les verrous

Il vertu d'un mandat d'arrêt de M. Delale, juge d'instruction, la police vient de procéder à l'arrestation d'un agent d'affaires, Louis Trillon, 66 ans, demeurant rue de l'Hôpital-Militaire, 28.

Trillon est incapé d'abus de confiance. Il y a quelque temps, cet agent d'affaires recevait de plusieurs personnes des environs de Lille, qui lui demandait d'accomplir les démarches nécessaires pour obtenir un débit de tabac, dont le titulaire était sur le point de se retirer. Cette personne lui remettait en même temps une somme de mille francs, que Trillon devait lui rendre en totalité ou en partie dès que les formalités seraient accomplies.

Le client de l'agent d'affaires ayant obtenu le débit qu'il désirait, réclama alors à Louis Trillon les 1000 francs qu'il lui avait donnés.

Trillon ayant laissé sa réclamation sans réponse, la victime déposa une plainte qui provoqua l'arrestation de l'escroc.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

L'incident de Casablanca

La réponse de la France à l'Allemagne

Paris, 27 mai.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a conféré ce matin avec M. Clémenceau, président du conseil, et lui a soumis les termes de la dernière note par laquelle le gouvernement français doit envoyer au gouvernement allemand en échange de celle qu'il vient de recevoir à la suite de la sentence d'arbitrage du tribunal de La Haye.

Nous croyons savoir que cette formule conciliée de la façon la plus heureuse l'amour-propre des deux nations.

Ajoutons que M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin, se trouve actuellement à Paris pour ce motif.

La démission de M. Niel

Déclarations de M. Guérard

Paris, 27 mai.

M. Guérard, secrétaire du syndicat des travailleurs des Chemins de fer, interrogé sur la démission de M. Niel, a fait les déclarations suivantes :

Il est certain que Griffuelhes, pour des raisons que l'on dévoilera plus tard, désire qu'une démission se produise. Il espère ainsi éviter la constitution d'une commission d'enquête qui jetterait la lumière sur les opérations commerciales de la maison Griffuelhes et Cie. La C. G. T. est en effet constituée comme société civile sous la raison sociale : V. Griffuelhes et Cie.

Les violents, continue M. Guérard, qui en peur d'être mis en minorité. C'est pour cela que l'attitude de Niel a été examinée non pas par ceux qui l'ont élu, c'est-à-dire par les secrétaires des fédérations, mais également par les délégués des Bourses qui ne doivent pas participer à l'élection du secrétaire général et qui ne reflètent pas l'opinion des Bourses, parce qu'ils ne sont pas en relations avec les Bourses de travail de province. C'est par ce stratagème que les violents ont pu conserver le pouvoir et donner à la C. G. T. une allure tapageuse.

LA GRÈVE DES INSCRITS

Marseille, 27 mai.

Ce matin, les inscrits maritimes en grève se sont réunis au nombre de deux mille environ sur la place de la Joliette, et se sont rendus à la gare pour recevoir M. Rivelli, secrétaire général de la Fédération nationale des inscrits maritimes, venant de Paris. Puis les inscrits se sont rendus à la Bourse du travail, où M. Rivelli les a engagés à ne regagner leurs bords que la jour où les compagnies auraient accepté toutes leurs revendications.

En terminant, M. Rivelli a préconisé la création de soupes communales.

La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Les équipages des paquebots *Saghalien* et *Congo*, des Messageries maritimes, et *Motse*, de la Compagnie transatlantique, arrivés ce matin, ont mis sac à terre.

Le paquebot *Djemnah*, des Messageries maritimes, arrivé hier de Madagascar, a été désarmé dans la soirée.

Les torpilleurs *Hallebarde*, *Carquois*, *Cogade*, *Claymore* sont arrivés ce matin pour assurer les services postaux entre Marseille, l'Algérie, la Tunisie et la Corse.

LA GARDE DES ENFANTS

Paris, 27 mai.

On sait que le comte Boni de Castellane a fait appel du jugement de la 1re chambre civile qui a confié à son ancienne femme, et jusqu'à ses princesse de Sagan, la garde et le soin de l'éducation de ses enfants.

La 1re chambre de la cour vient de confirmer à la princesse de Sagan la garde des trois enfants du mineur issus de mariage. Cependant le jugement du tribunal est modifié sur certains points.

Dès que le choix du précepteur de Jay de Castellane, le plus jeune des trois enfants, sera soumis à Boni de Castellane et agréé par lui ;

Dès que le choix de rétablissement d'instruction dans lequel seront placés les jeunes Boni et Georges de Castellane et les conditions dans lesquelles ils seront placés seront soumis à leur père ;

Dès que faute par les parties de s'être mises d'accord à cet égard dans le délai de quinzaine à partir de ce jour, Boni et Georges de Castellane seront placés comme internes au lycée Janson-de-Sailly...

Antérieur aux heures et dans les conditions réglementaires de cet établissement, les seules visites de la dame de Sagan, de la dame de Jaigo-Castellane, de Georges Gould et de Boni de Castellane.

L'AFFAIRE STEINHEIL

La confrontation de Tardivel et d'Allaire

Paris, 27 mai.

La confrontation entre Tardivel et Allaire n'a pas donné les résultats qu'on attendait. Les deux témoins de l'affaire Steinheil restent sur leurs positions. Allaire persistant à affirmé que Tardivel lui avait déclaré avoir participé au crime de l'impasse Rosain et Tardivel niant cette déclaration.

Revenant dans le détail de cette confrontation, nous pouvons dire, déclare l'Aurore, Fournier, qu'Allaire a notamment fait connaître au juge qu'au début de ses relations avec Tardivel, ce dernier lui avait annoncé qu'il avait pris part à l'assassinat de M. Steinheil et de Mme Japy. Il avait trois heures et une femme, m'a-t-il dit :

1° Un nommé Robert, venant d'une ville située près de Melun et employé chez M. Buffart ;

2° Tardivel, et toujours d'après lui, tenait une lanterne sourde ;

3° Un individu qui ressemble étrangement à M. Buffart. On dirait même que c'est lui ; c'est la Rouquine.

Rappelons que dans ses déclarations, M. Buffart fournit un alibi à Tardivel.

LE ZOUAVE JACOB

Paris 27 mai.

Le vieux guérisseur qu'est le zouave Jacob — il a aujourd'hui quatre-vingt-ans ans — était, sur la plainte du Syndicat des médecins de la Seine, poursuivi devant la dixième chambre correctionnelle pour exercice illégal de la médecine.

Il vient, après plaidoirie de Me Rodnquet, d'être acquitté par le jugement suivant :

Attendu que Jacob est poursuivi pour avoir pris part habituellement et par une direction suivie au traitement des maladies ; que revêtu d'une robe blanche, il se présente à ceux qui viennent le voir et fixe sur eux ses regards en invoquant des esprits qu'il qualifie de supérieurs ; qu'en la présente question, ne prescrit aucun régime et n'ordonne aucun remède ;

Qu'il passe entre les bancs sur lesquels sont assis les spectateurs, les touche légèrement de la main, reçoit d'eux l'offrande facultative qu'ils veulent bien lui donner et termine la séance en consolidant, d'une façon générale, de ne boire ni vin ni alcool, de ne consommer que des légumes et de ne se servir d'aucun médicament ;

Attendu dommage ces conseils d'une nature inoffensive et sans se préoccuper du genre de maladie de ceux qui l'écoutent, Jacob ne prend pas part au traitement du malade ;

Que dans le dernier état de la jurisprudence, il n'y a pas violation de la loi du 30 novembre 1892, lorsqu'une personne cherche à soulager des malades en ne faisant exclusivement appel qu'à des secours surnaturel et sans employer aucun procédé thérapeutique...

Le Syndical des médecins de la Seine, qui s'était porté partie civile et pour lequel se présentait Me Geoffroy, est débouté de son action et condamné aux dépens.

M. ISVOLSKY S'EN VA

Saint-Pétersbourg, 27 mai.

M. Isvolsky est remplacé aux affaires étrangères par M. Goremykine. M. Tchartykoff succède à M. Zinoviev, à l'ambassade de Constantinople.

M. Isvolsky et M. Zinoviev sont sacrifiés pour n'avoir point réussi : le premier s'est laissé jouer par l'Autriche ; le second n'a point contrecarrées manœuvres de M. de Marshal, ambassadeur d'Allemagne à Stamboul.

M. Tchartykoff, dit-on, tenaient de regagner le terrain perdu pour la Russie et gagné par l'Allemagne et l'Autriche.

Mais c'est une opération longue et compliquée.

A L'OFFICIEL

DANS L'ARMÉE

Mutations. — M. Debat, lieutenant au 90e régiment d'infanterie, passe au 4e bataillon d'Afrique, 1re compagnie.

M. Tiron, lieutenant au 10e bataillon de chasseurs, passe de la 6e compagnie à la 4e.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Nominations. — M. Schulz, agrégé, chargé du cours à la Faculté de droit de l'Université de Lille, est nommé professeur adjoint à la dite Faculté.

FINANCES

Paris, 27 mai.

Londres est peu animé, avec quelques tendances à la hausse. New-York est faible ; les cours restent calmes à Berlin. Sur notre marché, on remarque à l'approche de la liquidation de mai, une tendance à la hausse particulièrement sur les fonds russes et les mines d'or. Ce dernier compartiment a bénéficié d'une grande activité dans quelques valeurs. Les cours sont toujours assez accusés tels à la Francs en baisse. Que le public se souvienne de la campagne de hausse de mai, qui eut les mêmes causes et de Portemonnaie qui suivit.

La 4 % français cote 97 50 ; tendant. La Caisse achète 94,500 francs de rente. Hausse.

Turc en réaction à 96 ; baisse du Serbe à 64,50. La 4 % russe 1904 remarqué à 101 25.

Hésitation des sociétés de crédit. Banque de Paris 1840 ; Comptoir d'Escompte 761.

Baisse des Chemins Espagnols. Voisins de tendance calmes.

Permis des charbonnages russes.

Les valeurs caoutchouc sont irrégulières.

La Fin cote cet environ de 1911. Calme sur cheval.

En bonne, les chemins russes sont plutôt soutenus. Mais les mines remarquent d'une hausse assez sensible. Nord Mines obtient à 848. L'ensemble reste en Espagnoles.

Obligations 4 % Nord du Brésil 84.

Obligations 4 % Espagnol inchangées.

Nord.

S. Jan Notre-Dame des Victoires, Rue